

MAIRIE DE BEVONS

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 30/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey

Procurations : Madame LEAL Séverine à Madame GRONCHI Karine

Convocation et affichage : 04/09/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : RENOVATION DE VOIES COMMUNALES - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection de voies communales (Chemin de la Fontaine, de l'Eglise et du Plantier) qui a fait l'objet des délibérations n°16/2025 et 21/2025.

Il précise que la subvention du Conseil Départemental au titre du FODAC 2025 a été accordée le 27 juin 2025 à hauteur de 55 % des dépenses HT estimées (max 12 395,47 €).

Il précise également que la subvention au titre des Amendes de Police à hauteur de 15% (3 380,58 €) a été déposée le 02 juin 2025 et que le dossier a été déclaré complet le 24 juillet 2025 autorisant le lancement des travaux sans engagement du Conseil Départemental.

Il présente les devis de la société EIFFAGE pour réaliser les travaux d'un montant total de 21 985,22 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux par la société EIFFAGE et valide les devis pour un montant de 21 985,22 € HT ;
- Dit que les travaux peuvent être engagés avant la décision d'attribution de la subvention du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 11 septembre 2025,

Le Maire,

Marc HUSER

Le secrétaire,

Patrick SCOTTI

